



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-508 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de permettre la réalisation de la phase 4 du projet de développement du quartier Faubourg Cousineau (district des Maraîchers)	4 octobre 2021 29 octobre 2021

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 11 novembre 2021.
Marie-Claude Bérubé
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert